



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 mai 2001
Français
Original: anglais

Lettre datée du 2 mai 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication datée du 30 avril 2001, que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Je vous serais obligé de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**

Annexe

**Lettre datée du 30 avril 2001, adressée au Secrétaire général
par le Secrétaire général de l'Organisation
du Traité de l'Atlantique Nord**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, conformément à la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, le rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation (SFOR), dont je vous serais obligé de bien vouloir communiquer le texte au Conseil de sécurité.

(Signé) George **Robertson**

Pièce jointe

Rapport mensuel présenté au Conseil de sécurité sur les opérations de la Force de stabilisation

1. Au cours de la période considérée (1er-31 mars 2001), un peu plus de 21 700 soldats étaient déployés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie; les contingents étaient fournis par les alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et par 15 pays ne faisant pas partie de l'ONU.

2. Après les élections législatives organisées en novembre 2000, le Parlement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine a, le 12 mars 2001, approuvé la constitution du premier gouvernement non nationaliste depuis la guerre de 1992-1995. Le 30 mars, la Chambre des peuples de Bosnie-Herzégovine a confirmé les Présidents Belkic et Krizanovic comme nouveaux membres bosnien et croate de Bosnie respectivement de la présidence commune.

3. Les soldats de la Force de stabilisation (SFOR) ont continué leurs opérations de reconnaissance et de surveillance aux moyens de patrouilles terrestres et aériennes. Ils ont également mené des opérations dans les domaines suivants : sécurité dans la zone, surveillance de la frontière avec la République fédérale de Yougoslavie, surveillance des forces armées des entités, inspection des sites d'entreposage d'armes, aide aux organisations internationales présentes sur le théâtre, et collecte d'armes et de munitions dans le cadre de l'opération Harvest.

4. La SFOR continue d'aider la police locale et Groupe international de police (GIP) à créer un climat de sécurité dans la banlieue de Sarajevo appelée Dobrinja, près de l'aéroport, afin d'aider l'arbitre international nommé pour régler les questions concernant l'emplacement de la ligne de démarcation inter-Entités. L'arbitre international a entendu les arguments définitifs des deux parties et devrait annoncer sa décision à la mi-avril.

5. Le 30 mars, un autobus de la SFOR a été touché par des balles tirées par un fusil à air comprimé sur la route entre Butmir et Rajiovac, dans les faubourgs de Sarajevo – il n'y a pas eu de victimes; le 31 mars, un autre autobus a été atteint par des jets de pierres sur la route de l'aéroport de Sarajevo et un soldat a été légèrement blessé.

Esprit de coopération des parties et respect de l'Accord

6. La situation sur le théâtre est demeurée calme et stable pendant toute la période considérée, les entités appliquant dans une large mesure les dispositions militaires de l'Accord de paix.

7. La seconde phase de la constitution du service de police des frontières, qui avait commencé en janvier 2001, se poursuit; ce service compte désormais 826 membres qui travaillent au quartier général et dans huit antennes locales. Le 23 mars, une nouvelle unité a été installée à Brod, à la frontière septentrionale de la Bosnie-Herzégovine. Le service de police des frontières devrait compter 2 700 hommes, dans 17 bureaux locaux d'ici 2002.

8. Au cours de la période considérée, les soldats de la SFOR ont inspecté 205 sites d'entreposage d'armes et 3 usines de munitions du Gouvernement. Le 5 mars, la

SFOR a commencé l'opération HATYER pour assurer la sécurité des sites d'entreposage d'armes du côté des Croates de Bosnie. Par deux fois, on a constaté que certains de ces sites n'étaient pas gardés, mais qu'il ne manquait pas d'armes.

9. Les soldats de la SFOR ont contrôlé 459 mouvements et activités d'entraînement : 98 du côté des Serbes de Bosnie, 236 du côté bosnien, 29 du côté des Croates de Bosnie, et 94 pour la Fédération.

10. Au cours de la période considérée, les équipes de déminage des forces armées des entités ont réalisé au total 147 opérations de déminage.

Coopération avec les organisations internationales

11. Compte tenu des moyens dont elles dispose et conformément à son mandat, la SFOR continue à aider les organisations internationales présentes sur le théâtre des opérations, à savoir la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, le Groupe international de police (GIP), le Bureau du Haut Représentant, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

12. La SFOR continue à seconder le Haut Représentant, qui cherche à établir les institutions communes de la Bosnie-Herzégovine.

13. La Fédération et la présidence triple ont entériné le document commun définissant la politique de défense, condition essentielle de la restructuration des forces armées des entités; elles ont constitué plusieurs groupes de travail. Le plan directeur pour la restructuration des forces armées des entités a été présenté aux entités lors d'une réunion du Comité directeur commun pour la restructuration, coprésidé par la SFOR et par l'OSCE, qui a eu lieu le 13 mars à Sarajevo.

14. Les forces armées des entités ont signalé qu'elles avaient réduit de 15 % leurs effectifs en 2000 et ce chiffre est en cours de vérification par la SFOR. En outre, la SFOR continue à soutenir le vaste programme d'inspection des sites d'entreposage d'armes afin de vérifier que les quantités de matériel militaire détenues par les forces armées des entités restent bien dans les limites définies par l'article IV de l'Accord de paix de Dayton (chars, véhicules blindés de transport de troupes, pièces d'artillerie, hélicoptères et avions de combat).

Perspectives

15. La situation générale en Bosnie-Herzégovine demeure relativement calme, mais, durant la période considérée, on a constaté une augmentation de la tension en raison de l'intention déclarée des Croates de Bosnie de créer une entité distincte, ce qui a entraîné l'expulsion, par le Haut Représentant, du Croate de Bosnie Jelavic de la présidence triple ainsi que de la présidence du parti HDZ-BK (Union démocratique croate de Bosnie-Herzégovine), et entraîné aussi un grand nombre de désertions du VF-H (forces armées de la Fédération). La SFOR surveille la situation et a pris des mesures pour s'assurer qu'il n'y aura pas de retombées sur la situation d'ensemble sur le plan de la sécurité.